



**MAIRIE DE DEGRÉ**

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 9 MARS 2016**

---

**DATE DE CONVOCATION : 03 Mars 2016**

**DATE D’AFFICHAGE : 03 Mars 2016**

*L’an deux mil seize, le neuf Mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 15      Présents : 14      Votants : 15      (dont 1 vote par procuration)**

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs GENEST Dominique, BLOT Jean-Paul, DENLAU Xavier, DELHOMMEAU Denis, DERRIEN Stéphane, GASNIER Gérard, LANGEVIN Patrick, MAHEU Stéphane, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques et Mesdames MONTACLAIR Karine, BOUTELOUP Céline, CURTIS Melinda, LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIT ABSENT EXCUSÉ** : Monsieur VALLÉE Joël

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame LECHAT Sylvie.

---

*\* Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 février 2016*

*\* La commune a décidé d’acquérir une tronçonneuse pour les travaux au niveau de la station d’épuration. Cet achat de 359,10 € a été budgété sur le budget assainissement.*

*Le Conseil municipal décide d’amortir les dépenses sur une durée de 10 ans à compter de l’exercice 2016.*

*\* Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître POUPAS Réseau Notaires et Conseils à Allonnes (Sarthe) est chargé de la vente de l’immeuble situé 36 bis, rue Principale, cadastré section ZK n° 25 d’une superficie de 734 m2 appartenant à Mr BIDAULT Emmanuel et Mme BELLARD Amélie.*

*L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.*

*Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.*

*\* Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître Solenne GAGNEBIEN, notaire associé à Aigné (Sarthe) est chargée de la vente de l'immeuble cadastré section B n° 404, B n° 405 et B n° 696p d'une superficie totale de 00 ha 39 a 83 ca situé lieu-dit La Poulerie à Degré 72550 appartenant aux conjoints LAHARY.*

*L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.*

*Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.*

*\* Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître Jérôme FOURNIER, notaire Le Mans (Sarthe) est chargé de la vente de l'immeuble situé 6, rue des Noyers, cadastré section ZL n° 68 d'une superficie de 9 a 73 ca appartenant à Monsieur MARCEREUIL Bruno et Madame VAVASSEUR Catherine.*

*L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.*

*Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.*

*\* Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2016 les subventions ci-après :*

<i>- Association sportive scolaire</i>	<i>1500 €</i>
<i>- Parents et Amis de l'école</i>	<i>140 €</i>
<i>- AFN UNC</i>	<i>30</i>
<i>- Familles Rurales</i>	<i>927.50€</i>
<i>- Comité des Fêtes</i>	<i>800 €</i>
<i>-Lire à DEGRE</i>	<i>150 €</i>
<i>- Aînés Ruraux</i>	<i>120 €</i>
<i>- Gymnastique Volontaire</i>	<i>200 €</i>
<i>- DJS Tennis de Table</i>	<i>200 €</i>
<i>- Degré Football Club</i>	<i>350 €</i>
<i>- Degré Rando Nature</i>	<i>150 €</i>
<i>- Au p'tit marché Degréen</i>	<i>3 600 €</i>
<i>- Comice agricole Conlie</i>	<i>100€</i>

- Solidarité Travail Conlie	50 €
- Aide à Domicile en milieu rural	20 €
- Prévention Routière	80 €
- Communes traversées par la LGV	50 €

\* Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal le résultat excédentaire de l'exercice 2015 de la section de fonctionnement du budget principal de la commune et du budget CCAS.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

**En recettes de fonctionnement du budget principal :**

**Au compte 002 – Excédent d'exploitation du budget commune : 66 746,89 €**

**Au compte 002 – Excédent d'exploitation du budget CCAS : 2 952,18 €**

(Résultat du budget du CCAS dissous au 31 Décembre 2015 par délibération en date du 02 Novembre 2015)

**En recettes d'investissement du budget principal :**

**Au compte 1068 – Excédent d'investissement : 61 300.03€**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions ci-dessus.

\* Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal le résultat excédentaire de l'exercice 2015 de la section d'exploitation du budget assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

**En recettes d'exploitation :**

**Compte 002 – Excédent d'exploitation : 61 860,59 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte La proposition ci-dessus.

\* Le Conseil municipal décide de reprendre le résultat de la quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice 2014 et de mandater la somme de **20 611.51 €** au compte 1391 en dépenses de la section d'investissement.

\* Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu le projet de budgets primitifs pour l'exercice 2016,

Entendu l'avis favorable de la commission des Finances Communales en sa séance du 23 février 2016,

*Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal et assainissement adoptés dans la présente séance du Conseil municipal,*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2016 ci-annexés qui se présentent comme suit :*

**BUDGET PRINCIPAL**

***Section Fonctionnement : 605 643.07 €***

***Section Investissement : 234 096.03 €***

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

***Section Exploitation : 119 479.09 €***

***Section Investissement : 204 445.73 €***

**Question diverse**

- *Cabine téléphonique : courrier reçu pour la dépose de la cabine téléphonique.*